

DEPARTEMENT DU GERS  
COMMUNE DE VIELLA

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VIELLA**

Nombre de membres du Conseil Municipal  
en exercice : 14  
qui ont délibéré : 13  
Date de la convocation : 03/02/2025

**Séance du 13/02/2025  
N° 03 /2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février à 20 Heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 3 février 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe LANGLADE,

**Étaient présents :** 10 Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :  
Françoise BOURHIS , Cindy CALESTROUPAT, Agnès CLARAC , Sophie LAPORTE,  
Vincent BERDOULET Nicolas DARZAC, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe  
LANGLADE, Jacques LASSERRE, Guillaume LESCLOUPE.

**Excusés :** 3 : Bastien LANNUSSE, Christine BILLE , Cédric LABORDE

**Absent :** 1 : Alice DABADIE,

**Pouvoir :** 3 : Bastien LANNUSSE à Christophe LANGLADE  
Christine BILLE à Christophe LANGLADE  
Cédric LABORDE à Guillaume LESCLOUPE

**Objet : Demande de subvention DETR pour la rénovation des menuiseries de la Mairie ainsi que la pose d'un pompe à chaleur**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les projets des investissements à venir et propose de faire des choix par ordre de priorité.  
Considérant l'intérêt de rénover les menuiseries de la Mairie et de changer le mode de chauffage afin de faire des économies d'énergie

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,**

- **donne son accord pour la rénovation des menuiseries et de l'installation d'un pompe à chaleur dans les bureaux de la Mairie**
- **autorise le Maire à demander une subvention au titre de la Dotation des équipements ruraux DETR**
- **charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires pour l'obtention d'une subvention aussi élevée que possible selon le projet financier suivant :**

<b>Montant HT</b>	<b>18 975,94€</b>
<b>Montant TVA 20 %</b>	<b>3 795,19 €</b>
<b>Montant TTC</b>	<b>22 771,13 €</b>

**Subvention DETR 30 % / HT : 5 692,78€**

- à 13 voix pour
- à 0 voix contre
- à 0 abstention(s)

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 032-213204639-20250213-D03MENUIMAIRIE-DE



Fait à VIELLA le 14 février 2025  
Le Maire,  
Christophe LANGLADE

Affiché et expédié  
en Sous-Préfecture de Mirande  
Pour extrait conforme,

